

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
1559

Première édition
First edition
1996-11

**Rayonnements dans les installations nucléaires –
Ensembles centralisés pour la surveillance
en continu des rayonnements et/ou
des niveaux de radioactivité**

**Radiation in nuclear facilities –
Centralized system for continuous monitoring
of radiation and/or levels of radioactivity**

IEC 61559:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/13cab3a-bc4c-4294-8b8a-e242a48b1d74/iec-61559-1996>



Numéro de référence
Reference number
CEI/IEC 1559: 1996

Validité de la présente publication

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique.

Des renseignements relatifs à la date de reconfirmation de la publication sont disponibles auprès du Bureau Central de la CEI.

Les renseignements relatifs à ces révisions, à l'établissement des éditions révisées et aux amendements peuvent être obtenus auprès des Comités nationaux de la CEI et dans les documents ci-dessous:

- **Bulletin de la CEI**
- **Annuaire de la CEI**
Publié annuellement
- **Catalogue des publications de la CEI**
Publié annuellement et mis à jour régulièrement

Terminologie

En ce qui concerne la terminologie générale, le lecteur se reportera à la CEI 50: *Vocabulaire Electrotechnique International* (VEI), qui se présente sous forme de chapitres séparés traitant chacun d'un sujet défini. Des détails complets sur le VEI peuvent être obtenus sur demande. Voir également le dictionnaire multilingue de la CEI.

Les termes et définitions figurant dans la présente publication ont été soit tirés du VEI, soit spécifiquement approuvés aux fins de cette publication.

Symboles graphiques et littéraux

Pour les symboles graphiques, les symboles littéraux et les signes d'usage général approuvés par la CEI, le lecteur consultera:

- la CEI 27: *Symboles littéraux à utiliser en électro-technique;*
- la CEI 417: *Symboles graphiques utilisables sur le matériel. Index, relevé et compilation des feuilles individuelles;*
- la CEI 617: *Symboles graphiques pour schémas;*

et pour les appareils électromédicaux,

- la CEI 878: *Symboles graphiques pour équipements électriques en pratique médicale.*

Les symboles et signes contenus dans la présente publication ont été soit tirés de la CEI 27, de la CEI 417, de la CEI 617 et/ou de la CEI 878, soit spécifiquement approuvés aux fins de cette publication.

Publications de la CEI établies par le même comité d'études

L'attention du lecteur est attirée sur les listes figurant à la fin de cette publication, qui énumèrent les publications de la CEI préparées par le comité d'études qui a établi la présente publication.

Validity of this publication

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC, thus ensuring that the content reflects current technology.

Information relating to the date of the reconfirmation of the publication is available from the IEC Central Office.

Information on the revision work, the issue of revised editions and amendments may be obtained from IEC National Committees and from the following IEC sources:

- **IEC Bulletin**
- **IEC Yearbook**
Published yearly
- **Catalogue of IEC publications**
Published yearly with regular updates

Terminology

For general terminology, readers are referred to IEC 50: *International Electrotechnical Vocabulary* (IEV), which is issued in the form of separate chapters each dealing with a specific field. Full details of the IEV will be supplied on request. See also the IEC Multilingual Dictionary.

The terms and definitions contained in the present publication have either been taken from the IEV or have been specifically approved for the purpose of this publication.

Graphical and letter symbols

For graphical symbols, and letter symbols and signs approved by the IEC for general use, readers are referred to publications:

- IEC 27: *Letter symbols to be used in electrical technology;*
- IEC 417: *Graphical symbols for use on equipment. Index, survey and compilation of the single sheets;*
- IEC 617: *Graphical symbols for diagrams;*

and for medical electrical equipment,

- IEC 878: *Graphical symbols for electromedical equipment in medical practice.*

The symbols and signs contained in the present publication have either been taken from IEC 27, IEC 417, IEC 617 and/or IEC 878, or have been specifically approved for the purpose of this publication.

IEC publications prepared by the same technical committee

The attention of readers is drawn to the end pages of this publication which list the IEC publications issued by the technical committee which has prepared the present publication.

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
1559

Première édition
First edition
1996-11

**Rayonnements dans les installations nucléaires –
Ensembles centralisés pour la surveillance
en continu des rayonnements et/ou
des niveaux de radioactivité**

**Radiation in nuclear facilities –
Centralized system for continuous monitoring
of radiation and/or levels of radioactivity**

© CEI 1996 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher

Bureau central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

U

● Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	6
SECTION 1: GÉNÉRALITÉS	
Articles	
1.1 Domaine d'application et objet.....	8
1.2 Références normatives	8
1.3 Degrés des prescriptions	10
1.4 Terminologie	10
1.4.1 Constructeur et acheteur	10
1.4.2 Classification en catégorie «C»	10
1.4.3 Sous-ensemble détecteur (DA)	10
1.4.4 Unité de traitement (PU)	12
1.4.5 Unité d'alarme (AU)	12
1.4.6 Ordinateur central ou centralisateur (CC)	12
1.4.7 Unité moniteur ou unité de surveillance (MU)	12
1.5 Nomenclatures des essais	12
1.5.1 Essais de qualification	12
1.5.2 Essai de réception	12
SECTION 2: PRESCRIPTIONS DE CONCEPTION	
2.1 Remarques générales	12
2.1.1 Introduction	12
2.1.2 Classification de sûreté	14
2.1.3 Configuration du système	14
2.1.4 Emplacement des sous-ensembles détecteurs	16
2.2 Prescriptions de conception pour les sous-ensembles	16
2.2.1 Sous-ensemble détecteur	16
2.2.2 Unité de traitement	18
2.2.3 Unités d'alarme	22
2.2.4 Centralisateur (ordinateur central)	22
2.2.5 Vérification du fonctionnement normal de l'appareillage	26
2.2.6 Prescriptions pour l'alimentation	26
SECTION 3: PROCÉDURES D'ESSAIS	
3.1 Prescriptions pour les essais	28
3.1.1 Généralités	28
3.1.2 Essais effectués dans les conditions normales d'essai	28
3.1.3 Essais effectués avec variation des grandeurs d'influence	28

CONTENTS

	Page
FOREWORD.....	7
SECTION 1: GENERAL	
Clause	
1.1 Scope and object	9
1.2 Normative references.....	9
1.3 Degrees of requirements.....	11
1.4 Terminology.....	11
1.4.1 Manufacturer and purchaser	11
1.4.2 Category "C" classification	11
1.4.3 Detector subassembly (DA).....	11
1.4.4 Processing unit (PU)	13
1.4.5 Alarm unit (AU).....	13
1.4.6 Central computer; centralizer (CC).....	13
1.4.7 Monitoring unit (MU)	13
1.5 Test nomenclature	13
1.5.1 Qualification tests.....	13
1.5.2 Acceptance test.....	13
SECTION 2: DESIGN REQUIREMENTS	
2.1 General remarks.....	13
2.1.1 Introduction	13
2.1.2 Safety classification	15
2.1.3 System configuration.....	15
2.1.4 Location of detector subassemblies	17
2.2 Design requirements for the subassemblies	17
2.2.1 Detector subassembly.....	17
2.2.2 Processing unit.....	19
2.2.3 Alarm units	23
2.2.4 Centralizer (central computer).....	23
2.2.5 Checking normal operation of the equipment.....	27
2.2.6 Power supply requirements	27
SECTION 3: TEST PROCEDURES	
3.1 Test requirements.....	29
3.1.1 General	29
3.1.2 Test performed under standard test conditions.....	29
3.1.3 Test performed with variation of influence quantities	29

3.2 Procédures d'essai pour le sous-ensemble de détection	28
3.3 Procédures d'essai pour l'unité de surveillance	28
3.3.1 Étendue du déclenchement de l'alarme	30
3.3.2 Alarmes de défaut de l'appareillage	30
3.3.3 Temps de réponse de l'alarme et stabilité	30
3.4 Procédures d'essai pour le centralisateur (ordinateur central)	30
3.4.1 Essais individuels des voies d'accès	30
3.4.2 Essais d'ensemble des voies d'accès	32
3.5 Procédures d'essai pour les effets des variations de l'alimentation et de l'environnement	32
3.5.1 Variations de l'alimentation	32
3.5.2 Variations de l'alimentation (interruptions et transitoires)	34
3.5.3 Température ambiante et humidité	34
3.5.4 Champs électromagnétiques externes	36
3.5.5 Champs magnétiques externes	36

SECTION 4: DOCUMENTATION

4.1 Rapport sur les essais de type	36
4.2 Certificat	36
4.3 Manuel de fonctionnement et de maintenance	38
Tableaux	38
Figures	42
Annexes	
A Choix d'une unité de mesure	48
B Guide de mise en place des sous-ensembles détecteurs	50



ITeK Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

IEC 61559:1996

<https://standards.iteh.ai/standards/iec/15eab3a-bc4c-4294-8b8a-e242a48b1d74/iec-61559-1996>

3.2 Test procedures for the detection subassembly	29
3.3 Test procedures for the monitoring unit	29
3.3.1 Alarm trip range	31
3.3.2 Equipment failure alarms	31
3.3.3 Alarm response time and stability	31
3.4 Test procedures for the centralizer (central computer)	31
3.4.1 Individual tests of access channels	31
3.4.2 Whole tests of access channels	33
3.5 Test procedures for effects of power supply and environmental variations	33
3.5.1 Power supply variations	33
3.5.2 Power supply variations (interruptions and transients)	35
3.5.3 Ambient temperature and humidity	35
3.5.4 External electromagnetic fields	37
3.5.5 External magnetic fields	37
SECTION 4: DOCUMENTATION	
4.1 Report on type testing	37
4.2 Certificate	37
4.3 Operating and maintenance manual	39
Tables	39
Figures	43
Annexes	
A Selection of a measuring unit	49
B Guidance on location of detector subassemblies	51

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

RAYONNEMENTS DANS LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES – ENSEMBLES CENTRALISÉS POUR LA SURVEILLANCE EN CONTINU DES RAYONNEMENTS ET/OU DES NIVEAUX DE RADIOACTIVITÉ

AVANT-PROPOS

- 1) La CEI (Commission Electrotechnique Internationale) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI, entre autres activités, publie des Normes Internationales. Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques, représentent, dans la mesure du possible un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les documents produits se présentent sous la forme de recommandations internationales. Ils sont publiés comme normes, rapports techniques ou guides et agréés comme tels par les Comités nationaux.
- 4) Dans le but d'encourager l'unification internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent à appliquer de façon transparente, dans toute la mesure possible, les Normes internationales de la CEI dans leurs normes nationales et régionales. Toute divergence entre la norme de la CEI et la norme nationale ou régionale correspondante doit être indiquée en termes clairs dans cette dernière.
- 5) La CEI n'a fixé aucune procédure concernant le marquage comme indication d'approbation et sa responsabilité n'est pas engagée quand un matériel est déclaré conforme à l'une de ses normes.
- 6) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

La Norme internationale CEI 1559 a été établie par le sous-comité 45B: Instrumentation pour la radioprotection, du comité d'études 45 de la CEI: Instrumentation nucléaire.

Le texte de cette norme est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
45B/175/FDIS	45B/188/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette norme.

Les annexes A et B sont données uniquement à titre d'information.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

**RADIATION IN NUCLEAR FACILITIES –
CENTRALIZED SYSTEM FOR CONTINUOUS MONITORING
OF RADIATION AND/OR LEVELS OF RADIOACTIVITY**

FOREWORD

- 1) The IEC (International Electrotechnical Commission) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of the IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, the IEC publishes International Standards. Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. The IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested National Committees.
- 3) The documents produced have the form of recommendations for international use and are published in the form of standards, technical reports or guides and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 4) In order to promote international unification, IEC National Committees undertake to apply IEC International Standards transparently to the maximum extent possible in their national and regional standards. Any divergence between the IEC Standard and the corresponding national or regional standard shall be clearly indicated in the latter.
- 5) The IEC provides no marking procedure to indicate its approval and cannot be rendered responsible for any equipment declared to be in conformity with one of its standards.
- 6) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this International Standard may be the subject of patent rights. The IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

International Standard IEC 1559 has been prepared by subcommittee 45B: Radiation protection instrumentation, of IEC technical committee 45: Nuclear instrumentation.

The text of this standard is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
45B/175/FDIS	45B/188/RVD

Full information on the voting for the approval of this standard can be found in the report on voting indicated in the above table.

Annexes A and B are for information only.

RAYONNEMENTS DANS LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES – ENSEMBLES CENTRALISÉS POUR LA SURVEILLANCE EN CONTINU DES RAYONNEMENTS ET/OU DES NIVEAUX DE RADIOACTIVITÉ

Section 1: Généralités

1.1 Domaine d'application et objet

La présente Norme internationale est applicable aux ensembles centralisés destinés à la surveillance en continu des rayonnements et/ou des niveaux de radioactivité dans les installations nucléaires, essentiellement pour contribuer à la protection radiologique dans les zones de travail.

Elle s'applique plus particulièrement aux systèmes centralisés de traitement des données, aux liaisons, à la mise en place et à la disposition de l'appareillage. Elle s'applique aussi aux indications affichées localement et de façon centralisée.

La présente norme ne s'applique pas aux systèmes d'alarme de criticité. Ceux-ci devront être conformes à la CEI 860.

Elle ne s'applique pas directement à la conception et à l'essai des ensembles et sous-ensembles de détection et de mesure. Ceux-ci devront, chaque fois qu'il est possible, être conformes aux spécifications de la CEI qui les concernent.

Elle constitue un guide général pour la spécification, le fonctionnement et l'essai des ordinateurs utilisés pour la fonction de surveillance centralisée.

La présente norme spécifie les caractéristiques générales, les procédures générales d'essais, les caractéristiques des rayonnements, ainsi que les caractéristiques électriques, de sécurité et d'environnement et le certificat d'identification pour les ensembles définis ci-dessus.

1.2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Tout document normatif est sujet à révision et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

CEI 50(391): 1975, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 391: Détection et mesure par voie électrique des rayonnements ionisants*

CEI 50(394): 1995, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 394: Instrumentation nucléaire – Instruments*

CEI 181: 1964, *Inventaire d'appareils électriques de mesure utilisés en relation avec les rayonnements ionisants*

CEI 181A: 1965, *Premier complément*

CEI 293: 1968, *Tensions d'alimentation pour appareils nucléaires à transistors*

CEI 532: 1992, *Instrumentation pour la radioprotection – Débitmètre à poste fixe, ensembles d'alarmes et moniteurs – Rayonnements X et gamme d'énergie comprise entre 50 keV et 7 MeV*

CEI 761: *Equipements de surveillance en continu de la radioactivité dans les effluents gazeux*

CEI 860: 1987, *Equipement de signalisation des accidents de criticité*

RADIATION IN NUCLEAR FACILITIES – CENTRALIZED SYSTEM FOR CONTINUOUS MONITORING OF RADIATION AND/OR LEVELS OF RADIOACTIVITY

Section 1: General

1.1 Scope and object

This International Standard applies to centralized systems intended for continuous monitoring of radiation and/or levels of radioactivity in nuclear facilities, primarily in support of radiological protection in the working areas.

More specifically, it applies to centralized data processing systems, data links, and equipment siting and layout. It also applies to indications displayed locally and centrally.

This standard does not apply to criticality alarm systems. These should conform to IEC 860.

It does not directly apply to the design and testing of detection and measurement assemblies and subassemblies. These should, wherever practical, conform to relevant IEC specifications.

It gives general guidance to the specification, operation, and testing of computers for the centralized monitoring function.

This standard specifies general characteristics, general test procedures, radiation, electrical, safety, and environmental characteristics and the identification certificate for the assemblies defined above.

1.2 Normative references

The following normative documents contain provisions which, through reference in this text, constitute provisions of this International Standard. At the time of publication, the editions indicated were valid. All normative documents are subject to revision, and parties to agreements based on this International Standard are encouraged to investigate the possibility of applying the most recent editions of the normative documents indicated below. Members of IEC and ISO maintain registers of currently valid International Standards.

IEC 50(391): 1975, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Chapter 391: Detection and measurement of ionizing radiation by electric means*

IEC 50(394): 1995, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Chapter 394: Nuclear instrumentation – Instruments*

IEC 181: 1964, *Index of electrical measuring apparatus used in connection with ionizing radiation*

IEC 181A: 1965, *First supplement*

IEC 293: 1968, *Supply voltages for transistorized nuclear instruments*

IEC 532: 1992, *Radiation protection instrumentation – Installed dose ratemeters, warning assemblies and monitors – X and gamma radiation of energy between 50 keV and 7 MeV*

IEC 761: *Equipment for continuously monitoring radioactivity in gaseous effluents*

IEC 860: 1987, *Warning equipment for criticality accidents*

CEI 1187: 1993, *Équipement de mesures électriques et électroniques – Documentation*

CEI 1226: 1993, *Centrales nucléaires – Systèmes d'instrumentation et de contrôle-commande importants pour la sûreté – Classification*

CEI 1322: 1994, *Instrumentation pour la radioprotection – Débitmètres à poste fixe, ensembles d'alarme et moniteurs pour rayonnements neutroniques compris entre l'énergie des neutrons thermiques et 15 MeV*

1.3 Degrés des prescriptions

Dans la présente norme, les prescriptions sont définies comme suit:

- le terme «doit» signifie une prescription obligatoire (quand cela s'applique, une déclaration modificative indique qu'une exception peut être permise);
- le terme «peut» signifie une méthode acceptable ou un exemple de bonne pratique.

1.4 Terminologie

La terminologie générale relative à la détection et à la mesure des rayonnements ionisants ainsi qu'à l'instrumentation nucléaire est donnée dans la CEI 50(391), la CEI 50(394), la CEI 181 et la CEI 181A.

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions complémentaires et spécifiques suivantes s'appliquent.

1.4.1 Constructeur et acheteur

Le terme «constructeur» inclut le concepteur de l'équipement. Le terme «acheteur» inclut l'utilisateur de l'équipement.

1.4.2 Classification en catégorie «C»

La classification en catégorie «C» découle de la CEI 1226.

La catégorie «C» est utilisée pour désigner la fonction, les systèmes et les équipements associés (FSE) qui jouent un rôle auxiliaire ou indirect dans l'obtention ou le maintien de la sûreté nucléaire. La catégorie «C» inclut les FSE qui concernent dans une certaine mesure la sûreté sans toutefois faire partie des catégories «A» ou «B» (catégories supérieures). Ils peuvent faire partie de la réponse totale à un accident mais ne sont pas directement impliqués dans l'atténuation des conséquences physiques de l'accident. Plus spécifiquement, ils sont définis comme aptes à:

- garantir la sécurité du personnel pendant ou à la suite d'événements qui entraînent un rejet de radioactivité ou un risque d'exposition à des rayonnements ou qui en résultent;
- alerter le personnel d'un rejet significatif de radioactivité ou du risque d'exposition à des rayonnements.

1.4.3 Sous-ensemble détecteur (DA)

Le sous-ensemble détecteur est essentiellement défini comme le détecteur et l'électronique associée (amplificateur, discriminateur, circuit de mise en forme des impulsions de sortie), et il peut aussi comporter des circuits hydrauliques et électroniques.

IEC 1187: 1993, *Electrical and electronic measuring equipment – Documentation*

IEC 1226: 1993, *Nuclear power plants – Instrumentation and control systems important for safety – Classification*

IEC 1322: 1994, *Radiation protection instrumentation – Installed dose equivalent rate meters, warning assemblies and monitors for neutron radiation of energy from thermal to 15 MeV*

1.3 Degrees of requirements

In this standard, requirements are defined as follows:

- the word "shall" signifies a mandatory requirement (where appropriate a qualifying statement is included when there may be allowable exceptions);
- the word "may" signifies an acceptable method, or an example of good practice.

1.4 Terminology

The general terminology concerning detection and measurement of ionizing radiation and nuclear instrumentation is given in IEC 50 (391), IEC 50 (394), IEC 181 and IEC 181A.

For the purposes of this International Standard the following, specific and additional definitions apply.

1.4.1 *Manufacturer and purchaser*

The term "manufacturer" includes the designer of the equipment. The term "purchaser" includes the user of the equipment.

1.4.2 *Category "C" classification*

Category "C" classification is derived from IEC 1226.

Category "C" is used to denote function and associated systems and equipment (FSE), which play an auxiliary or indirect role in the achievement or maintenance of nuclear safety. Category "C" includes FSE which have some safety significance, but are not assigned to category "A" or "B" (higher categories). They may be part of the overall response to an accident, but not directly involved in mitigating the physical consequences of the accident. More specifically, they are defined as relevant to:

- ensure personnel safety during or following events which involve or result in release of radioactivity or risk of radiation exposure;
- warn personnel of a significant release of radioactivity or risk of radiation exposure.

1.4.3 *Detector subassembly (DA)*

The detector subassembly is primarily defined as the detector and associated electronics (amplifier, discriminator, output pulse shaper), and can also include hydraulic and electronic circuits.

1.4.4 Unité de traitement (PU)

Une unité de traitement (qui peut être associée à un ou plusieurs sous-ensembles détecteurs) est définie comme un sous-ensemble qui convertit le signal de sortie des sous-ensembles détecteurs en une forme, généralement numérique, adaptée à la transmission par une liaison de données vers l'unité centrale de traitement (CPU), et qui génère des sorties d'alarme vers les unités d'alarme en présence de niveaux de signaux.

1.4.5 Unité d'alarme (AU)

Sous-ensemble déclenché par l'unité de traitement et qui fournit des alarmes sonores et/ou visuelles, en principe locales au sous-ensemble détecteur.

1.4.6 Ordinateur central ou centralisateur (CC)

Système central de traitement et de commande pour le calcul, l'affichage et la mémorisation des données venant des unités de traitement.

1.4.7 Unité moniteur ou unité de surveillance (MU)

C'est un ensemble combinant des unités de traitement, des unités d'alarme et des sous-ensembles détecteurs.

1.5 Nomenclatures des essais

1.5.1 Essais de qualification

Des essais de qualification sont effectués pour vérifier que les prescriptions d'une spécification sont remplies. Les essais de qualification sont subdivisés en essais de type et essais de série.

a) Essai de type

Essais effectués sur un ou plusieurs dispositifs réalisés selon une conception donnée pour vérifier que cette conception répond à certaines spécifications. [VEI 151-04-15]

b) Essai individuel de série

Essai auquel est soumis chaque dispositif en cours ou en fin de fabrication pour vérifier qu'il satisfait à des critères définis. [VEI 151-04-16]

1.5.2 Essai de réception

Essai contractuel ayant pour objet de prouver au client que le dispositif répond à certaines conditions de sa spécification. [VEI 151-04-20]

Section 2: Prescriptions de conception

2.1 Remarques générales

2.1.1 Introduction

Un système centralisé pour la surveillance en continu des rayonnements dans les installations nucléaires est constitué par les dispositifs appropriés pour l'acquisition, le traitement, l'affichage et la mémorisation des données. Ces données concernent principalement la détection ou la mesure des rayonnements ionisants et plus généralement la sécurité radiologique des installations, des bâtiments et de leur environnement.

En surveillant l'état de l'installation nucléaire, le système fournit des informations qui confirment le maintien d'un environnement de travail satisfaisant et procurent un affichage de toutes les tendances d'évolution à long terme.